

Les clés de l'Atelier,

SARL au capital de 150.000€, créée en 2010 – SIRET n°522 964 972 00023, est un organisme dispensant des prestations de formation professionnelle spécialisées dans les métiers du Bâtiment 2nd Œuvre dont la déclaration d'activité de prestataire de formation est enregistrée sous le n° 82 69 11538 69 auprès du préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes. Le siège social est situé 43, chemin du Pras, 69350 La Mulatière.

Toute commande de prestation par l'acheteur de prestations est soumise aux conditions générales de vente ci-dessous et à la signature d'un des documents contractuels prévus dans la commande de la prestation (§3)

1. Identification des parties :

Le prestataire de formation Les clés de l'Atelier : LCDLA

Les acheteurs des prestations : les pouvoirs publics ou organismes ayant une délégation des pouvoirs publics, les entreprises, les particuliers : le client

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles LCDLA propose ses services de formation à l'acheteur.

3. Commande

La commande de la prestation de formation se fait par écrit et prend l'une des formes suivantes :

- Un bon de commande émis par le client
- Une convention ou un contrat de professionnalisation
- Un contrat de prestation de service

4. Prix et Modalités de Paiement

Les prix des prestations de formation sont indiqués dans le devis fourni par LCDLA.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires seront engagées.

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client. En cas d'absence ou d'interruption, la facturation distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler directement les sommes qui resteraient à sa charge (notamment en cas de subrogation).

5. Annulation ou report de la prestation

En cas d'annulation de la formation par le Client, LCDLA se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- ⊕ Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- ⊕ Entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation
- ⊕ Moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation

LCDLA se réserve le droit de reporter la formation en cas de circonstances exceptionnelles, et s'engage à en informer le client dans les plus brefs délais.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, LCDLA se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

6. Responsabilités

LCDLA s'engage à fournir la prestation de formation conformément aux termes convenus.

Le client est responsable de la mise à disposition des ressources nécessaires pour la bonne réalisation de la formation.

7. Confidentialité

Les deux parties s'engagent à maintenir la confidentialité des informations échangées dans le cadre de la prestation de formation.

8. Propriété Intellectuelle

Les supports pédagogiques fournis par LCDLA restent sa propriété intellectuelle. Le client s'engage à ne pas reproduire, distribuer ou utiliser ces supports à des fins autres que la formation interne de son personnel.

9. Litiges

Après tentative de règlement amiable, en cas de litige, la compétence expresse est attribuée au tribunal de commerce de Lyon.

10. Modification des Conditions Générales de Vente

LCDLA se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente. Les nouvelles conditions seront applicables dès leur communication au client.